

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2024 A 20 HEURES

Membres Présents : G. BASSET - S. BONJEAN - C. CHEVALIER - M. GOUEFFON - D. MOUSSET - D. PAQUERIAUD - I. PETITJEAN - M. SIMON - B. TRONCIN - D. VIZIER

Absents : Sophie BURGAT (procuration à Céline CHEVALIER) – Florence JOUANET (procuration à Dominique VIZIER) - Jean-Michel LAROCHE (procuration à Martine GOUEFFON) - Christophe POMMIER (procuration à Bernard TRONCIN) – Philippine VIMONT (procuration à Didier PAQUERIAUD).

Secrétaire de séance : Danielle MOUSSET

### Ordre du jour :

#### ✚ Création d'un poste de rédacteur suite à promotion interne

Dans le cadre de la réforme du statut des secrétaires de mairie, la loi du 30 décembre 2023 prévoit un dispositif temporaire de promotion interne au grade de rédacteur. Les fonctionnaires titulaires des grades d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe et de 1<sup>ère</sup> classe qui comptent au moins 4 ans de services publics effectifs dans les fonctions de secrétaire général de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants pourront être inscrits SANS QUOTA à la promotion interne au grade de rédacteur par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle. Madame Valnaud Annie étant inscrite sur la liste d'aptitude du centre de gestion de l'Allier, il est proposé de créer un emploi de rédacteur afin de la nommer sur ce poste.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

#### ✚ Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025

Les dépenses d'investissement ne peuvent être réalisées, en principe, qu'après le vote effectif du budget primitif. Pour permettre aux collectivités de disposer de crédits d'investissement disponibles, dès l'ouverture de l'exercice, et ainsi procéder au règlement de leurs prestataires, l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise les organes délibérants à accorder, à leur exécutif, la faculté d'engager, de liquider et de mandater, jusqu'à l'adoption du budget primitif, les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Aussi, il est proposé de voter l'ouverture des crédits dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit 294 671.00€.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

#### ✚ Décision modificative N°1 : Solde opération pour compte de tiers

La trésorerie demande d'équilibrer et solder une opération pour compte de tiers de 2010 (opération 606 : remboursement). Il s'agit d'émettre un mandat de subvention de 3 306.01€ au compte 65738 et un titre du même montant au compte 4542.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

#### ✚ Décision modificative N°2 : Ajustement charges de personnel chapitre 12

En raison de l'insuffisance de crédits sur le chapitre 12 (charges de personnel), il convient d'établir la décision modificative suivante :

Article 74718	Autres	- 13 388
Article 6411	Personnel titulaire	+ 9 000
Article 6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	+ 4 388

Soit un total de

13 388€

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

📌 Questions diverses

Didier PAQUERIAUD signale que la commune a reçu la notification de la subvention CAF de 65 075€ pour la rénovation thermique de l'accueil de loisirs.

Suite à la demande de Mélissa RABARISOA de prendre un peu de recul par rapport à la collectivité afin de mener ses projets personnels, Paulin SARTOUT qui a terminé son contrat apprentissage et obtenu son BPJEPS la remplacera sur un contrat d'un peu plus de 20 heures à partir de janvier. Il dispose des diplômes nécessaires.

Une première réunion des entreprises qui vont travailler sur la rénovation thermique des écoles a eu lieu avec la maîtrise d'œuvre SETTANTA 7 le 11 décembre. Les travaux devraient débuter pendant les vacances de février pour la pose des fenêtres et se terminer fin juin.

Martine GOUEFFON a fait la préparation des colis de Noël lundi matin, 43 colis cette année pour les personnes ne pouvant être présentes au repas du CCAS de mars pour raisons de santé et pour les personnes qui sont en EHPAD ainsi que celles qui ont plus de 90 ans.

Les dons du Téléthon sont de 1198.80 euros. Le club Bessay cyclos a récolté des dons à Gouise, La Ferté et Bresnay. Le club gymnique a organisé une randonnée.

Bernard TRONCIN fait le point sur la boulangerie, les cloisons seront posées début janvier ainsi que la rampe d'accès puis la vitrine.

L'entreprise Le Carour qui réalise un aménagement paysager vers le boulodrome a commencé ses travaux.

Un miroir sera posé à l'angle de la rue de la garde et de la rue du Maquis de Chaugy pour sécuriser l'intersection.

Un rendez-vous a été pris avec l'ONAC-VG (Office national des combattants et des victimes de guerre) pour la création d'un carré militaire dans le cimetière.

Soixante nouveaux bancs ont été achetés pour les diverses manifestations.

Madame GENARD a donné son accord concernant la vente de sa parcelle pour le chemin piétonnier le long du ruisseau. Un paysagiste a été contacté pour la préparation du projet.

Michel SIMON demande d'enlever les ralentisseurs près de la salle des fêtes qui sont dangereux.

Dominique VIZIER annonce le repas de Noël de la cantine à la salle des fêtes le 20 décembre.

Sylvain BONJEAN a assisté à l'assemblée générale d'au fil des images, l'association recherche des bénévoles. Ils proposent 9 séances annuelles avec une moyenne de 40 entrées.

Le site internet de la commune a besoin d'une mise à jour.

Céline CHEVALIER signale que la commune a été confirmée dans son classement d'une fleur par le label des villes et villages fleuris et qu'un prix spécial de la préservation de la biodiversité a été attribué à la commune et sera remis le 18 février à Lyon.

Des devis ont été demandés pour une bonne vingtaine d'arbres fruitiers et d'ornements qui seront subventionnés par le département dans l'opération 350 000 arbres pour le bourbonnais, la commune ne payant que la plantation.

De nouveaux bacs seront posés devant le Panier Sympa.

Une réunion du Comité inter associatif a eu lieu avec le SICTOM pour présenter le matériel qui peut leur être mis à disposition pour leurs manifestations. La convention à signer par les associations avec le SICTOM a été envoyée à chaque président.

Une réunion va avoir lieu avant la fin du mois avec Moulins Communauté, la DIR et la DREAL pour la zone d'activité économique du bout du monde afin de prévoir un moyen d'accès facilité pour cette zone.

La cérémonie des vœux aura lieu le 10 janvier à 18h30.

Séance levée à 21h18

Le Maire,

Didier PAQUERIAUD

La secrétaire,

Danielle MOUSSET

